



HEXABYTE : OUVERTURE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INITIÉE PAR STANDARD SHARING SOFTWARE (3S)

Par décision n°19 du 29 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat -OPA- obligatoire à laquelle a été soumise la société Standard Sharing Software (3S), visant le reste des actions composant le capital de la société Hexabyte. Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne. Le prix de l'offre est fixé à 7,550 dinars l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse. Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

[Télécharger l'avis d'ouverture de l'offre](#)

Source : Tustex